



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 24225

Texte de la question

M. Gabriel Montcharmont attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la mise en place du réseau ADSL par France Télécom. En effet, ce nouveau système permet de multiplier de manière considérable la vitesse de transmission des données, en utilisant simplement le réseau de fil de cuivre téléphonique traditionnel. Alors que de nombreux pays (Allemagne, Etats-Unis,...) se sont lancés dans la commercialisation de ce système, France Télécom prétend continuer à expérimenter l'ADSL durant plusieurs années avant de la commercialiser véritablement sur toute la France. Alors que certains dénoncent des pratiques qui ne sont destinées qu'à préserver des marges importantes, notamment sur Numeris, il souhaiterait donc connaître les fondements de cette décision, et si des dates précises concernant la commercialisation de l'ADSL ont pu être arrêtées.

Texte de la réponse

France Télécom mène effectivement trois expérimentations techniques et commerciales d'Internet vitesse rapide selon la technologie ADSL, à Noisy-le-Grand, Rennes et Bourges. Elle a fait connaître aux services du secrétariat d'Etat à l'industrie son souhait d'étendre prochainement les expérimentations à deux nouveaux sites afin de tester de nouveaux équipements et de nouvelles offres commerciales. Au-delà de ces expérimentations, la mise en oeuvre d'une offre ADSL disponible partout où les conditions techniques et économiques le permettent constitue une priorité. France Télécom devrait très prochainement faire des propositions en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Montcharmont](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24225

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 1999, page 401

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2692